

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 24 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Messieurs et Mesdames, Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude, Machy Didier, Albert Nicolas

Absents excusés : Nicolas Christian, Guillaud Philippe (pouvoir donné à Alain Biraud) Hauwaert Gaëlle (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

Absents : Pignoux Cécile

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Objet : Projet centrale photovoltaïque à Pannessac (carrière) Société PHOTOSOL

2022/604-659

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un **avis favorable** de principe sur le projet de développement d'une Centrale Solaire sur le territoire de la Commune, au lieu-dit principal « Pannessac » au profit de la société PHOTOSOL, et autorise la société PHOTOSOL à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

- **Demande** à ce que la parcelle ZL 35 soit classée en zone NC

- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet.

Cependant, la commune souhaite être en partie bénéficiaire des retombées fiscales telle que l'IFER, à hauteur de 50 %.

Un dossier de demande sera réalisé en conséquence auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou et du département des Deux-Sèvres qui perçoivent actuellement 100 % de l'IFER, et envoyé à toutes les communes du Pays Mellois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Annette Machet